

**ASSOCIATION DECLIC THEATRE**

**Siège Social : 17, Avenue Stalingrad Nord  
78190 TRAPPES**

**SIREN 390 395 713**

\* \* \* \*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

\* \* \* \*

Aux membres de l'Association DECLIC THEATRE,

**OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association DECLIC THEATRE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**FONDEMENT DE L'OPINION**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas d'échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.



**RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

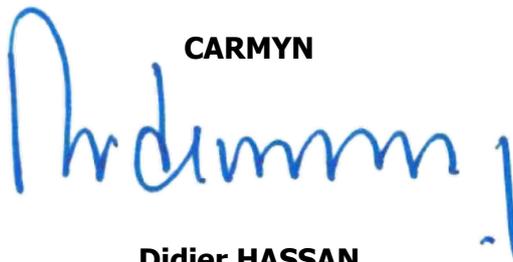
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toutes anomalies significatives. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

PARIS, le 5 juin 2023

**CARMYN**



**Didier HASSAN**

*Commissaire aux comptes*



**ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



# COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Comptes annuels



## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	7 570	7 191	379	
Immobilisations corporelles	183 935	178 129	5 806	2 067
Immobilisations financières	305		305	305
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>191 810</b>	<b>185 320</b>	<b>6 489</b>	<b>2 372</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	2 876		2 876	11 586
Autres	109 690		109 690	109 335
Valeurs mobilières de placement	15		15	15
Disponibilités (autres que caisse)	180 649		180 649	152 053
Caisse	2 598		2 598	1 738
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>295 828</b>		<b>295 828</b>	<b>274 727</b>
<b>REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	3 959		3 959	2 349
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
<b>TOTAL REGULARISATION</b>	<b>3 959</b>		<b>3 959</b>	<b>2 349</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>491 597</b>	<b>185 320</b>	<b>306 277</b>	<b>279 448</b>

Legs nets à réaliser :  
acceptés par les organes statutairements compétents  
autorisés par l'organisme de tutelle  
Dons en nature restant à vendre :

## Bilan passif

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	103 779	101 520
Ecart de réévaluation		
Réserves		
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>3 479</b>	<b>2 259</b>
Report à nouveau		
<b>SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE</b>	<b>107 258</b>	<b>103 779</b>
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>107 258</b>	<b>103 779</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>FONDS DEDIES</b>	<b>99 157</b>	<b>75 329</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes assimilées	150	
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	16 505	13 379
Autres	80 082	83 376
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>-2 420</b>	<b>21 425</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>3 124</b>	<b>3 585</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>306 277</b>	<b>279 448</b>

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	99 862
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	150
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	



# COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
CARMYN  
TEL. 01 41 40 88 55 - FAX. 01 41 40 88 89  
6, RUE DE THANN - 75017 PARIS

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : DECLIC THEATRE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 306 277 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 3 479 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/03/2023 par les dirigeants de l'association.

### Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'association a pour objet de promouvoir le théâtre sous toutes ses formes, d'organiser des spectacles vivants ainsi que de développer une radio locale : Marmite FM

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.



## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 190	380		7 570
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>7 190</b>	<b>380</b>		<b>7 570</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	31 949			31 949
- Installations générales, agencements aménagements divers	26 756			26 756
- Matériel de transport	37 102			37 102
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	83 282	4 845		88 127
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>179 090</b>	<b>4 845</b>		<b>183 935</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	305			305
<b>Immobilisations financières</b>	<b>305</b>			<b>305</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>186 585</b>	<b>5 225</b>		<b>191 810</b>

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Ecart d'acquisition				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 190	1		7 191
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>7 190</b>	<b>1</b>		<b>7 191</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	31 949			31 949
- Installations générales, agencements aménagements divers	26 175	84		26 259
- Matériel de transport	37 102			37 102
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	81 797	1 022		82 819
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>177 023</b>	<b>1 106</b>		<b>178 129</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>184 213</b>	<b>1 107</b>		<b>185 320</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 116 830 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	305		305
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 876	2 876	
Autres	109 690	109 690	
Charges constatées d'avance	3 959	3 959	
<b>Total</b>	<b>116 830</b>	<b>116 525</b>	<b>305</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS PRODUITS NON ENCORE FACTURE	363
<b>Total</b>	<b>363</b>

## Notes sur le bilan

### Fonds propres

#### Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	101 520		2 259		103 779
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves		2 259		2 259	
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	2 259	-2 259	3 479		3 479
<b>Situation nette</b>	<b>103 779</b>		<b>5 738</b>	<b>2 259</b>	<b>107 258</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
<b>TOTAL</b>	<b>103 779</b>		<b>5 738</b>	<b>2 259</b>	<b>107 258</b>

### Dettes

## Notes sur le bilan

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 99 862 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	150	150		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 505	16 505		
Dettes fiscales et sociales	80 017	80 017		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	65	65		
Produits constatés d'avance	3 124	3 124		
<b>Total</b>	<b>99 862</b>	<b>99 862</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

## Charges à payer

	Montant
FACT NON PARVENUES	3 570
PROVISION CONGES PAYES	8 694
PROVISIONS CONGES PAYES MARMITE FM	6 133
PRIMES A PAYER	26 400
CHARGES SOCIALES S/CP A PAYER	3 716
CHARGES SUR CP A PAYER - MFM	2 027
CHARGES SOCIALES SUR PRIMES	1 128
<b>Total</b>	<b>51 668</b>



## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	3 959		
<b>Total</b>	<b>3 959</b>		

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	3 124		
<b>Total</b>	<b>3 124</b>		

## Notes sur le compte de résultat

### Chiffre d'affaires et ressources

#### Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2022
ACTIVITES NON LUCRATIVES - SECTEUR RADIO	5 576
ACTIVITES LUCRATIVES - SECTEUR THEATRE	9 215
ACTIVITES NON LUCRATIVES - SECTEUR THEATRE	62 779
COTISATIONS	585
<b>TOTAL</b>	<b>78 155</b>

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Rémunération des commissaires aux comptes

##### Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 398 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

#### Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		156 794	236 600	14 000	11 000	418 394
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						<b>418 394</b>

**ASSOCIATION DECLIC THEATRE**

**Siège Social : 17, Avenue Stalingrad Nord  
78190 TRAPPES**

**SIREN 390 395 713**

\* \* \* \*

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

\* \* \* \*

Aux membres de l'Association DECLIC THEATRE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

6 rue de Thann  
75017 Paris  
Tel : 01 44 40 88 88

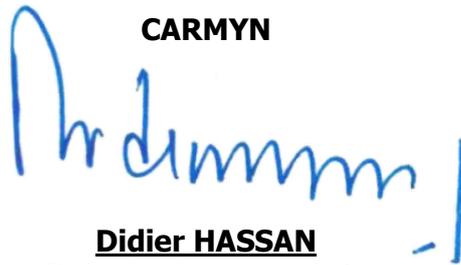
SAS Carmyn au capital de 1 000 €  
R.C.S : 789 954 161 Paris  
Siret : 789 954 161 00012  
Code NAF 6920 Z  
TVA Intracommunautaire FR 11 789 954 161

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

PARIS, le 5 juin 2023

**CARMYN**



**Didier HASSAN**

*Commissaire aux comptes*